

(1)

(N° 94.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1853.

Crédit supplémentaire de fr. 462,806-20 au Département des Travaux
Publics.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen un projet de loi ayant pour objet d'allouer à mon Département un crédit supplémentaire de fr. 462,806-20. Ce crédit est destiné, en partie, à solder des créances se rapportant à des exercices clos (1851 et antérieurs) dont la liquidation n'a pu avoir lieu en temps opportun, et, en partie, à couvrir des insuffisances que présentent, dès à présent, quelques allocations du budget de 1852.

Les créances de la première catégorie s'élèvent à fr.	454,080 15
Celles qui concernent l'exercice 1852 forment une somme de	8,726 05
Total égal fr.	462,806 20

Elles se répartissent de la manière suivante entre les divers services auxquels elles s'appliquent :

EXERCICES CLOS.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Frais de route et de séjour (exercice 1851) . fr. 2,386 49

PONTS ET CHAUSSÉES.

Services des routes (exercices 1850 et antérieurs) fr.	1,228 88
Bâtiments civils (exercice 1850)	13,867 15
A reporter	17,482 52

Report.	17,482 52
Canaux et rivières (exercices 1851 et antérieurs).	22,353 55
Ports et côtes (exercice 1850)	41,500 »
Phares et fanaux (exercice 1850)	409 »
Personnel (exercices 1845, 1849, 1850 et 1851).	372 35

MINES.

Essais et expériences ; frais de déplacement (exercice 1850) fr.	240 »
Commission des Annales des Travaux Publics (exercice 1850)	226 80

CHEMIN DE FER. — POSTES.

Personnel. — Traitements, etc. (exercice 1851) fr.	9,000 »
Salaires. — Service général. — Direction (exercice 1851)	4,420 »
Salaires. — Locomotion et entretien du matériel (exercices 1851 et antérieurs)	77,409 05
Salaires. — Transport et perception (exercices 1851 et antérieurs)	122,219 46
Primes pour économie de coke et régularité des convois (exercice 1851).	12,200 »
Travaux et fournitures. — Imprimés, papiers, fournitures de bureaux (exercice 1851)	51,700 »
Entretien et amélioration des routes (exercices 1851 et antérieurs)	15,229 20
Approvisionnements. — Combustibles. — Objets de consommation. — Objets nécessaires pour l'entretien du matériel. — Redevances aux Compagnies, etc. (exercice 1851)	38,000 »
Renouvellement du matériel (exercice 1850)	3,325 25
Camionnage, pertes et avaries, loyers et menues dépenses (exercice 1851)	47,000 »

429,786 96

POSTES.

Personnel (exercices 1851 et antérieurs) . . fr.	574 02
Matériel (exercices 1849 et antérieurs)	766 44
Frais de construction et d'entretien des voitures (bureaux-postes) (exercice 1850)	1,940 57

3,281 »

PENSIONS.

Termes arriérés d'une pension (exercice 1851) fr.	14 58
A reporter	455,082 54

Report 435,082 54

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Dépenses diverses non prévues au budget (exercices 1851 et antérieurs).	20,997 61
Total fr.	<u>454,080 15</u>

Quant aux créances concernant l'exercice 1852, elles s'appliquent :

1° Pour une somme de fr.	326 05
au canal de Mons à Condé, et	
2° Pour une somme de	8,400 »
aux dépenses imprévues.	
Total fr.	<u>8,726 05</u>

Les explications qui vont suivre et celles que contiennent les notes annexées au projet de loi, mettront les Chambres à même d'apprécier la nécessité de ces crédits supplémentaires.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Frais de route. — L'insuffisance de fr. 2,586-49, que présente le budget de 1851, est due à des déplacements que les besoins du service ont rendus nécessaires, alors que l'allocation pour frais de route était déjà épuisée. On conçoit qu'il est impossible de prévoir, à une aussi petite différence près, la somme qui devra être dépensée chaque année de ce chef, et qu'il serait d'une mauvaise administration de laisser en souffrance les intérêts du service parce qu'une allocation budgétaire ne permettrait pas rigoureusement d'y satisfaire.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Les deux sommes les plus importantes, qui figurent sous cette rubrique sont applicables à l'exercice 1850, celles de fr. 15,867-15 et de 11,500 francs; la première est destinée à solder le prix de travaux exécutés à divers bâtiments de l'État et qui n'ont pu être payés plus tôt, soit parce que les pièces justificatives des dépenses n'ont été fournies qu'après la clôture du budget, soit parce que l'allocation était épuisée. La seconde somme indiquée ci-dessus ne constitue pas, pour l'État, une dépense réelle : ce n'est qu'une avance destinée à payer le solde du prix des travaux de construction de l'écluse établie dans l'arrière-port d'Ostende, travaux exécutés en régie pour le compte de l'entrepreneur. Une action judiciaire a été intentée à celui-ci, à concurrence de cette avance.

Les notes annexées au projet de loi indiquent l'objet de quelques autres crédits sollicités pour le service des ponts et chaussées et des mines et concernant des exercices clos.

CHEMIN DE FER.

Il suffira de quelques explications pour faire connaître les causes des insuffi-

sances que présentent celles des allocations du budget du chemin de fer, pour lesquelles des crédits supplémentaires sont demandés.

Personnel fr. 9,000 »

Ce léger excédant de dépenses provient de deux charges extraordinaires et imprévues, savoir :

1° Indemnités allouées aux employés qui ont été chargés, pendant les premiers mois de l'année 1851, des travaux statistiques demandés par la Chambre lors de la discussion du budget de mon Département, pour la réduction en tonnes-lieues, du mouvement des marchandises pendant les années 1847 et 1850.

On sait combien les travaux de ce genre sont longs et minutieux. Quarante employés, divisés par sections, y ont consacré leurs soirées pendant plus de trois mois. Les indemnités calculées en raison du temps consacré à ce travail par chaque employé se sont élevées à 4,725 francs.

2° Frais de voyage des fonctionnaires de l'administration des chemins de fer et des télégraphes qui ont été envoyés en Angleterre, à l'occasion de l'exposition de Londres, pour y étudier les améliorations introduites dans les services des chemins de fer et télégraphes

Cette dépense s'est élevée à 4,600 francs.

Ces deux charges extraordinaires et qu'il n'était guère possible d'éviter, ne sont pas de nature à se reproduire, et, à leur défaut, les dépenses de personnel eussent été exactement maintenues dans les limites du crédit alloué pour l'exercice 1851.

Salaires. — Service général fr. 1,420 »

Cette dépense supplémentaire, de peu d'importance du reste, provient de ce qu'il a fallu employer un certain nombre d'ouvriers extraordinaires et accorder des quarts supplémentaires, etc., par suite de la mise à exécution du nouveau tarif des voyageurs.

Locomotion et entretien du matériel fr. 77,409 05

Primes pour économie de coke et régularité des convois . . fr. 12,200 »

Ces deux chiffres réunis donnent un total de fr. 89,609-05, se réduisant à 79,650 francs si l'on ne tient compte que des dépenses concernant l'exercice 1851 ; mais, ainsi qu'on va le voir, l'augmentation de dépense n'est, en réalité, que de 46,050 francs.

En effet, les crédits de 1,451,150 francs et de 30,000 francs qui figurent au budget de l'exercice 1851, ne sont que la reproduction de celui de 1,461,150 fr. alloué, en un seul article (art. 49), au budget de l'exercice 1850. Or, ce dernier a été porté, par un crédit supplémentaire de 35,600 francs alloué par la loi du 10 juin 1851, à la somme de 1,494,750 francs.

La dépense, pour l'année 1851, ayant été de fr. 1,540,780

Celle pour l'année 1850, de fr. 1,494,730

L'augmentation réelle de dépense en 1851, se réduit donc à fr. 46,050

Cette augmentation résulte :

1^o Du service de nuit commencé le 1^{er} mars. Ce service n'avait pas eu lieu en 1850 ;

2^o Des frais de fabrication du coke, par l'administration, dans les fours de Hal. Ces frais avaient été imputés, en 1850, sur l'allocation pour les fournitures de la locomotion (art. 54), parce qu'ils étaient nécessairement compris dans le prix soldé aux adjudicataires du coke.

Ces deux causes d'accroissement de dépenses sont secondaires. La principale est :

5^o L'extension du mouvement des transports, et, par suite, du parcours, de l'usage, de l'usure et des réparations du matériel roulant.

Le nombre des locomotives-lieues qui avait été, en 1850, de 884,054, s'est élevé, en 1851, à 936,400, soit une augmentation de 52,346 locomotives-lieues, ou de 6 p. %.

Le nombre des voitures chargées transportées à une lieue avait été, en 1850, de 9,877,448 ; il a été, en 1851, de 10,600,000 ; ce qui constitue une augmentation de 722,552 voitures-lieues, ou de 7 p. %.

Cet accroissement de mouvement, auquel a répondu, comme on le sait, un accroissement plus considérable encore de recettes (1), a dû nécessairement avoir pour conséquence aussi, une augmentation dans les dépenses de main d'œuvre pour la conduite et l'entretien du matériel.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, cette augmentation a été de 46,050 francs, soit de 3 p. % environ de la dépense de l'exercice 1850.

Transports et perception fr. 122,219 46

De même que pour les salaires du service de locomotion, ce chiffre de fr. 122,219-46 ne constitue pas, dans son entier, une augmentation de dépense.

L'allocation correspondante du budget de 1850 (art. 50) s'élevait à fr. 615,600 »

Il a été alloué, par la loi du 10 juin 1851, un crédit supplémentaire de 59,500 »

La dépense totale, pour l'année 1850, a donc été de . . . fr. 675,100 »

La dépense pour 1851 sera de :

Allocation (art. 59, litt. A) fr. 615,600 »

Crédit supplémentaire demandé 122,219 46

Total de la dépense de 1851 . . fr. 737,819 46

La dépense ayant été, en 1850, de 675,100 »

L'accroissement de charges est donc de fr. 62,719 46

(1) La recette de 1850 avait été de fr. 14,847,540-53 ; celle de 1851 s'est élevée à 15,967,836-91, soit une augmentation de plus de onze cent mille francs, ou de 8 p. %.

mais il n'est en réalité que de 54,400 francs, attendu que cette somme de fr. 62,719-46 est destinée à payer à concurrence de fr. 8,319-46 des créances se rapportant aux exercices 1848 et 1850.

Cette augmentation de dépenses trouve naturellement sa cause dans l'accroissement du trafic qui a été signalé au paragraphe précédent, et dans l'établissement du service de nuit à dater du 1^{er} mars.

Travaux et fournitures. — Imprimés, papiers, fournitures de bureaux, etc. fr. 54,700 »

Cet excédant de dépenses a été occasionné surtout par les fournitures extraordinaires de papier et d'impression qui ont été la suite : 1^o de la réorganisation de la comptabilité des approvisionnements ; 2^o de la mise en exploitation des lignes télégraphiques ; 3^o enfin, des changements introduits dans les tarifs et les coupons de voyageurs.

On peut affirmer que les dépenses extraordinaires et imprévues lors de la formation du budget, qui ont été occasionnées de ces trois chefs, ont été supérieures au chiffre de 54,700 francs et que ce n'est qu'en apportant la plus stricte économie dans les dépenses ordinaires qu'il a été possible de ne pas arriver à un chiffre plus élevé.

Entretien et amélioration des routes fr. 15,229 20

La loi du 10 juin 1854 a rattaché, à l'art. 61 du budget de cet exercice, un crédit de 295,000 francs pour pourvoir aux dépenses extraordinaires résultant d'inondations. On conçoit qu'il était difficile de prévoir, à 15,000 francs près, le chiffre des dépenses à faire pour réparer ces désastres. La somme de 15,000 francs doit être considérée comme une charge extraordinaire et imprévue à ajouter aux crédits de 700,000 francs et de 295,000 francs alloués extraordinairement aux budgets de 1850 et de 1851. Le surplus de cette somme (fr. 229-20) concerne des créances se rapportant aux exercices 1849 et 1850. (*Voy. annexe n° IV*)

*Approvisionnement. — Combustibles. — Objets de consommation.
— Objets nécessaires pour l'entretien du matériel. — Redevances
aux Compagnies, etc. fr. 38,000 »*

Cette insuffisance de crédit se justifie par l'augmentation du parcours du matériel.

Il est toutefois à remarquer qu'elle se réduit à 7,500 francs, si l'on compare les dépenses effectives des années 1850 et 1851.

En effet, les crédits alloués aux budgets de ces deux exercices étaient les mêmes (2,014,000 francs); mais, par la loi du 10 juin 1854, celui de l'exercice 1850 a été augmenté de 52,500 francs.

Renouvellement du matériel fr. 5,525 25

Cette somme doit servir à payer à la Société de Haine-Saint-Pierre le 10^e de garantie de la fourniture de la locomotive *le Hainaut*.

Camionnage, pertes et avaries, loyers et menues dépenses . . fr. 47,000 »

Ce crédit joint à l'allocation de 220,000 francs portée au budget de l'exercice 1851, élève la dépense, pendant cet exercice, au chiffre total de fr. 267,000 »

Cette dépense avait été, en 1850, de 252,100 »
y compris le crédit supplémentaire de 42,100 francs alloué par la loi du 10 juin 1851.

L'augmentation de dépense, en 1851, a donc été de . . . fr. 54,900 »

Elle provient, en grande partie, de l'accroissement des frais de camionnage, par suite du développement du transport des marchandises, de l'établissement de ce service dans trois nouvelles stations : Gosselies, Soignies et Braine-le-Comte; enfin, de la location de locaux à Mons et à Gand pour y établir un bureau central de marchandises.

Au surplus, j'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer que la plupart des dépenses imputables sur cet article ne sont pas facultatives et varient en raison de circonstances tout à fait indépendantes de l'action administrative.

• Telles sont, entre autres, les dépenses de camionnage et celles résultant des pertes et avaries.

Les notes annexées au projet de loi justifient les crédits assez insignifiants, du reste, qui sont réclamés pour le service des postes.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Aucune allocation ne figure au budget pour l'entretien du canal de Zelzaete ni pour les travaux qui y ont dû être exécutés d'office au canal de dérivation de la Haine pour compte des riverains de ce cours d'eau. Une somme de fr. 20,997-44 est comprise au projet de loi pour payer les travaux qui ont dû être exécutés en 1851, ainsi que les frais d'enquêtes et les dépens résultant d'actions judiciaires intentées à des sociétés concessionnaires de chemins de fer, dépenses pour lesquelles il ne figure également aucune allocation au budget.

Le Ministre des Travaux Publics,

EM. VAN HOOREBEKE.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,
A tous présents et à venir, salut.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la
Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Des dépenses se rapportant à des exercices clos (1851 et antérieurs) pourront être imputées à charge du budget des Travaux Publics, pour l'exercice 1852, jusqu'à concurrence de fr. 454,080-15 et y formeront un chapitre VIII additionnel subdivisé comme suit :

CHAPITRE VIII.

§ 1. — ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 80bis. Frais de route et de séjour 2,386 49

§ 2. — PONTS ET CHAUSSÉES.

Service des routes.

ART. 81. Entretien ordinaire et amélioration des routes (exercices
1850 et antérieurs)..... 1,228 88

Bâtiments civils.

ART. 82. Entretien et réparation des bâ- { exercice 1849 138 98 }
timents de l'État { id. 1850 13,728 17 } 15,867 15

Canaux et fivières.

ART. 83. Sambre canalisée..... { exercice 1846 1,558 58 }
{ id. 1850 1,645 74 } 3,184 12

ART. 84. Escaut..... { exercice 1848 160 » }
{ id. 1849 545 » }
{ id. 1851 6,437 37 } 6,962 57

ART. 85. Meuse (Namur) (exercice 1850)..... 615 04

ART. 86. Dendre (exercice 1851)..... 754 21

ART. 87. Dyle et Demer (exercice 1850)..... 5,765 45

ART. 88. Canal de Mons à Condé (exercice 1850) 488 65

ART. 89. Petite Nèthe canalisée. { exercice 1849 486 47 }
{ id. 1850 126 » } 612 47

ART. 90. Plantations (exercice 1851)..... 3,995 06

Ports et côtes.

ART. 91. Port d'Ostende (exercice 1850)..... 11,500 »

A reporter..... 51,533 87

Report..... 81,533 87

Phares et fanaux.

ART. 92. Entretien des phares et fanaux (exercice 1850)..... 109 »

Personnel des ponts et chaussées.

ART. 93. Frais de déplacements d'em-	$\left. \begin{array}{l} \text{exercice 1848} \\ \text{id. 1849} \\ \text{id. 1850} \\ \text{id. 1851} \end{array} \right\}$	120 »	572 35
ployés et membres du jury		56 »	
d'examen pour l'école du gé-		176 80	
nie civil		19 53	

Mines.

ART. 94. Essais et expériences. — Frais de déplacement (exerc. 1850). 240 »

Commission des Annales des Travaux Publics.

ART. 95. Frais de route et de séjour (exercice 1850)..... 226 80

§ 5. — CHEMIN DE FER.

ART. 96. Personnel. — Traitement, etc. (exercice 1851).....	9,000 »		
ART. 97. Salaires. — Service général. — Direction (exercice 1851) ...	1,420 »		
ART. 98. Id. Locomotion et entretien	$\left. \begin{array}{l} \text{ex. 1847 à 1850} \\ \text{id. 1851} \end{array} \right\}$	9,959 08	77,409 08
du matériel			
ART. 99. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Id. litt. A. Transports et per-} \\ \text{ception} \\ \text{Id. B. Primes pour économie de coke et régularité des} \\ \text{convois (exercice 1851)} \end{array} \right.$	$\left. \begin{array}{l} \text{exercice 1848} \\ \text{id. 1850} \\ \text{id. 1851} \end{array} \right\}$	494 49	122,219 46
		7,824 97	
		115,900 »	
			12,200 »

Travaux et fournitures.

ART. 100. Imprimés, papiers, fournitures de bureau, etc. (ex. 1851)..	31,700 »		
ART. 101. Entretien et amélioration	$\left. \begin{array}{l} \text{ex. 1849 et 1850} \\ \text{id. 1851} \end{array} \right\}$	229 20	15,229 20
des routes			
ART. 102. Approvisionnements. — Combustibles. — Objets de consommation. — Objets nécessaires pour l'entretien du matériel. — Redevances aux Compagnies, etc. (exercice 1851).....	58,000 »		
ART. 103. Renouvellement du matériel (exercice 1850).....	5,525 25		
ART. 104. Camionnage, pertes et avaries, loyers et menues dépenses (exercice 1851).....	47,000 »		

Postes.

ART. 105. Personnel.....	$\left. \begin{array}{l} \text{exercice 1847} \\ \text{id. 1848} \\ \text{id. 1849} \\ \text{id. 1851} \end{array} \right\}$	100 73	574 02
		253 29	
		50 »	
		170 »	
ART. 106. Matériel.....	$\left. \begin{array}{l} \text{exercice 1846} \\ \text{id. 1847} \\ \text{id. 1848} \\ \text{id. 1849} \end{array} \right\}$	28 »	766 41
		137 50	
		290 88	
		260 03	
ART. 107. Frais de construction et d'entretien des voitures (bureaux-postes) (exercice 1850).....			1,940 87

§ 4. — PENSIONS.

ART. 108. Termes arriérés d'une pension (exercice 1851).....	14 58
A reporter.....	435,082 54

Report 455,082 54

§ 5. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 109.	A. Chemins de fer concédés,— Frais d'enquête et dépens résultant d'actions judi- ciaires.	exercice 1849	782 74	}	1,246 55	
			id. 1849 et 1850			103 90
			id. 1851			537 91
		B. Entretien de la 1 ^{re} section du canal de Zelzaete (ex. 1851)		18,580	»	
C. Travaux exécutés d'office pour compte des riverains du canal de dérivation de la Haine (exercice 1851)		1,171 06				
					FR. 454,080 15	

ART. 2.

Un crédit supplémentaire de fr. 8,726-05 est alloué au budget du Département des Travaux Publics pour l'exercice 1852, à l'effet de solder des créances se rapportant à cet exercice,

Ce crédit se répartit de la manière suivante :

Chap. II, art. 26. — Canal de Mons à Condé, fr.	526 05
Chap. VII, art. 79. — Dépenses imprévues . . .	8,400 »
	FR. 8,726 05

ART. 3.

Ces crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1852.

Donné à Laeken, le 31 décembre 1852.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

EM. VAN HOOREBEKE.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

(11)

ANNEXES.

ANNEXE N^o 1.

Crédits Supplémentaires. — Exercice 1851 et antérieurs.

Service des routes, des bâtiments civils et des mines.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DE LA CRÉANCE.	MONTANT de LA CRÉANCE.
		Service des routes.	
1	Henri Jacmain, cultivateur à Hour.	Frais et dépens auxquels l'État a été condamné par jugement, en date du 8 décembre 1849.	1,228 88
		Bâtiments civils.	
2	Société de la Vieille-Montagne.	Somme retenue pour garantie des travaux exécutés en 1849, pour la couverture en zinc des bâtiments de l'hôtel de la poste aux lettres à Bruxelles.	138 98
	Petit-Navez, plafonneur . . .	Travaux de construction d'une mansarde dans les greniers de l'hôtel du gouvernement provincial à Mons, en 1850.	2 68
	N. Delay, serrurier		14 20
	Ph. Houssaux, charpentier. .		100 93
	P. Navez, Peintre		114 14
3	A divers ouvriers	Ouvrages exécutés à l'écurie de l'hôtel du gouvernement provincial susdit.	19 15
	Ph. Houssaux, charpentier. .		51 "
	Ant. Jaco, serrurier		16 02
	Hoyaux, menuisier		9 25
	F. Sajotte, maçon		20 70
			349 02
	Ch. d'Hondt, maçon	Travaux exécutés d'urgence en 1850, aux bâtiments de l'hôtel du gouvernement provincial à Bruges.	1,115 46
	F. Cools, charpentier.		2,483 16
	P. Dobbelaere, serrurier. . .		179 96
	L. Cockelaere, peintre. . . .		2,249 99
4	F. Becu, plafonneur		1,824 37
	Ant. Hoffman, marbrier . . .		240 41
	Dewulf, plombier		637 56
	Debrouwer, établissement du gaz.		748 24
			9,479 15
5	Smeur-Durieux, à Anvers . .	Solde des travaux de construction d'un bâtiment destiné au dépôt des archives du gouvernement provincial d'Anvers:	3,900 "

EXERCICES clos auxquels les créances se rapportent.	IMPUTATION A CHARGE DU BUDGET DE 1852.	<i>Observations.</i>
1849	Chap. VIII, art. 81.	L'exercice était périmé à l'époque de l'envoi des pièces des dépenses au Département des Travaux Publics.
1849	Id. art. 82.	Id.
1850	Id. art. 82.	Le crédit alloué pour le service des bâtiments civils, exercice 1850, se trouvait complètement absorbé lorsque les pièces de dépenses sont parvenues au Département des Travaux Publics.
1850	Id. art. 82.	
1850	Id. art. 82.	Id.
1850	Id. art. 82.	Le crédit alloué au chap. II, art. 9, du budget de l'exercice 1850, pour la construction de ce bâtiment n'était que de 29,000 fr. ; lors de l'adjudication publique qui a eu lieu, l'offre la plus avantageuse s'est élevée à 52,900 fr., partant il y a eu insuffisance de crédit de 23,900 fr.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DE LA CRÉANCE.	MONTANT de LA CRÉANCE.
Service des mines.			
6	Cabany, ingénieur des charbonnages belges à Framerie (Hainaut).	Montant des frais de route et de séjour, dus à l'intéressé en sa qualité de membre de la commission spéciale, instituée par le Département des Travaux Publics, pour l'examen des questions relatives à l'aérage, à l'éclairage des mines, et à l'emploi de la poudre dans les houillères.	240 »
7	La Marle professeur à l'université de Gand.	Montant des frais de voyage de l'intéressé, à Bruxelles, en 1850, en qualité de membre de la commission des <i>Annales des travaux publics</i> .	226 80

EXERCICES clos auxquels les crédances se rapportent.	IMPUTATION A CHARGE DU BUDGET DE 1832.	<i>Observations.</i>
1830	Chap. VIII, art. 94.	La somme disponible sur le crédit voté au budget de 1830 était insuffisante, lorsque le Département a reçu la déclaration des dépenses du sieur Cabany.
1830	Id. art. 95.	L'exercice de 1830 était périmé, lorsque la déclaration des dépenses est parvenue au Département des Travaux Publics.

ANNEXE N° 2.

Service des travaux hydrauliques

N° d'ordre.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DE LA CRÉANCE.	MONTANT de LA CRÉANCE.
Service des travaux hydrauliques.			
1	P.-J. Hans, entrepreneur, à Jumet.	<p>Montant des intérêts et frais judiciaires auxquels l'Etat a été condamné par jugements rendus, les 13 août 1847 et 10 août 1849, par le tribunal de première instance séant à Charleroy, à raison du retard apporté dans le payement d'une somme de fr. 10,592-87, en acquit du premier terme du prix des travaux de construction d'un batardeau en maçonnerie, à la jonction du fossé des nouvelles fortifications de la place de Charleroy et de la Sambre.</p> <p>Ce retard provient, en grande partie, de l'ajournement, prononcé par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 13 août 1846, sur la demande de crédit supplémentaire lui présentée à cette époque, et dans laquelle était comprise la somme de ladite entreprise.</p> <p>Dans cette créance sont compris les intérêts pendant trois années quatre mois, à partir du 2 novembre 1849, date à laquelle l'Etat a été sommé de payer les sommes auxquelles il a été condamné . .</p>	1,528 28
2	A. Dahin, à Erpent	Complément du solde du prix des travaux exécutés, en 1850, pour l'entretien et l'amélioration de la partie de la Sambre canalisée située dans la province de Namur,	1,645 74
3	Fierens, avoué, à Gand . . .	Émoluments et déboursés à raison de son intervention dans une affaire en cause l'Association des Francs Haleurs, établie à Gand, contre l'Etat et la Société anonyme des produits du Flénu, concernant l'échouement, dans l'Escaut, d'un bateau appartenant à celle-ci.	160 »
4	Mortier, avoué, à Gand . . .	Honoraires et déboursés dans l'affaire en cause l'Etat contre les susdites société et association.	345 »
5	L. Dutoit	Payement du solde des travaux de construction d'un mur de revêtement en pierre de taille au bastion St-Michel contre l'Escaut, à Anvers.	6,487 37

et des chemins de fer concédés.

EXERCICES clos auxquels les créances se rapportent.	IMPUTATION A CHARGE DU BUDGET DE 1852.	Observations.
1846	Chap. VIII, art. 83.	Les fonds du budget de 1846, du Département des Travaux Publics affectés au service de la Sambre étant totalement engagés, n'ont pas permis de procéder à la liquidation de l'entreprise du sieur Hans.
1850	Id. art. 83.	L'insuffisance du crédit alloué au budget de 1850, provient de la dépense de fr. 2,166-10 qui a dû être faite du chef de l'enlèvement d'office du bateau <i>la Favorite</i> , qui avait coulé bas dans le 5 ^e bief de la Sambre. Une action judiciaire est intentée au propriétaire du bateau, afin de récupérer le montant de cette dépense.
1848	Id. art. 84.	L'état de cette créance, dont le montant aurait dû être imputé sur les fonds alloués au budget de 1848, pour le service de l'Escaut, n'est parvenu au Département des Travaux Publics que le 22 juin 1852.
1849	Id. art. 84.	L'état de cette créance, dont le montant aurait dû être imputé sur les fonds alloués au budget de 1849, pour le service de l'Escaut, n'est parvenu au Département des Travaux Publics que le 22 juin 1852.
1851	Id. art. 84.	L'insuffisance du crédit alloué au budget de 1851, pour le service de l'Escaut, provient de ce qu'en procédant à la démolition d'une partie du mur mentionné ci-contre, et en effectuant le déblai des pierres et des décombres qui se trouvaient en masse au pied dudit mur, il a été reconnu que la sonde avait primitivement porté sur des pierres détachées, et que le mur, dépourvu de toute fondation sur une assez grande étendue, était, pour ainsi dire, suspendu au-dessus de l'Escaut, ce qui a occasionné l'exécution d'urgence de travaux supplémentaires pour une somme de 12,000 francs.

N° d'ordre.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DE LA CRÉANCE.	MONTANT de LA CRÉANCE.
6	V.-J. Drapier	Complément du solde du prix des travaux exécutés, en 1850, pour l'établissement d'un chemin de halage sur la rive gauche de la Meuse, à Rouillon.	613 04
7	J.-B. Vandroogenbroeck. . .	Payement du solde de son entreprise des travaux d'établissement d'une dérivation provisoire de la Dendre, à Termonde, et de restauration de l'écluse de navigation établie sur cette rivière dans la même ville.	734 21
8	L.-J. Namurois, entrepreneur.	Payement du solde de son entreprise des travaux de construction du barrage avec portes de flot et pont tournant, établi sur la Dyle près la porte d'Eau, à Malines.	5,763 43
9	Allard, avocat, à Bruxelles. .	Honoraires pour divers devoirs, avis, vacations, etc., pendant l'année 1850, se rapportant à l'examen des requêtes présentées au Département des Travaux Publics par les sieurs Hachez et Robette, à l'effet d'obtenir des indemnités du chef de dommages qu'auraient occasionnés à leurs usines, situées à Boussu et à St-Ghislain, les prises d'eau pratiquées à la Haine et à la Trouille, pour l'alimentation du canal de Mons à Condé.	150 "
10	G. Wéry, entrepreneur, à Jemmapes.	Payement du prix des travaux exécutés, d'office en 1850, pour compte des riverains du canal de Mons à Condé, et ayant pour but la remise dans son profil du talus, du franchord et du chemin de halage situé en face d'une partie de leur rivage.	338 85
11	Fierens, entrepreneur, à Borgerhout.	Travaux exécutés d'urgence, en 1849, dans le but de fermer deux ruptures survenues aux digues de la Petite-Nèthe canalisée, et de restaurer l'écluse de Moll, à Lierre.	486 47
12	Des membres de la commission instituée pour rechercher les moyens d'obvier aux inondations occasionnées par les eaux des deux Nèthes et de leurs affluents.	Montant des déclarations de frais de route et de séjour dus à trois membres de la commission mentionnée ci-contre.	126 "
13	L.-F. Claes.	Montant du solde des travaux de plantation à effectuer sur les dépendances de la 2° section du canal de la Campine.	2,300 "
14	F. Dezutter	Montant du solde des travaux de plantation effectués sur les deux rives du canal de Bruges à Ostende.	1,512 "

EXERCICES clos auxquels les créances se rapportent.	IMPUTATION A CHARGE DU BUDGET DE 1852.	<i>Observations.</i>
1850	Chap. VIII, art. 85.	Cette dépense supplémentaire provient de l'établissement d'une double rampe dans le chemin de halage mentionné ci-contre. Les pièces de dépense ne sont parvenues au Département des Travaux Publics, qu'après la clôture du budget de 1850.
1851	Id. art. 86.	Insuffisance du crédit alloué au budget de 1851 pour le service de la Dendre. Cette insuffisance provient de ce que le montant de l'entreprise a dépassé de 1,400 francs l'allocation portée au budget pour l'exécution des travaux mentionnés ci-contre.
1850	Id. art. 87.	L'insuffisance du crédit alloué au budget de 1850, pour le service de la Dyle et du Démer, a été cause que cette créance n'a pu être liquidée.
1850	Id. art. 88.	Les fonds du budget de 1850, pour le service de ce canal, étant totalement engagés il n'a pas été possible de procéder à la liquidation de la créance mentionnée ci-contre.
1850	Id. art. 88.	Les fonds du budget de 1850, pour le service de ce canal, étant totalement engagés, n'ont pas permis de procéder à la liquidation de la créance mentionnée ci-contre. Le Département des Travaux Publics a l'intention d'intenter une action judiciaire aux riverains à l'effet d'obtenir le remboursement des dépenses faites par l'Etat.
1849	Id. art. 89.	Le budget de 1849 s'est trouvé périmé à l'époque à laquelle les pièces de dépenses sont parvenues au Département des Travaux Publics.
1850	Id. art. 89.	L'insuffisance du crédit alloué au budget de 1850, pour le service de la Petite Nèthe canalisée, est la cause que ces créances n'ont pu être liquidées.
1851	Id. art. 90.	Insuffisance du crédit alloué au budget de 1851, pour le service des plantations le long des voies navigables.
1851	Id. art. 90.	Id. id.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DE LA CRÉANCE.	MONTANT de LA CRÉANCE.
15	L. Verheyen	Montant du solde des travaux de plantation effectués sur les terrains dépendant du canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	183 06
16	Gerardot de Sermoise, ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées dans la Flandre occidentale.	Somme à mettre à la disposition de ce fonctionnaire à l'effet de solder complètement les comptes des fournitures effectuées du chef de la construction, en régie, et pour le compte de l'entrepreneur Devestel, de Lille, de l'écluse de Camerlinckx, établie dans l'arrière-port d'Ostende.	11,500 "
17	J.-F. Bogaert, entrepreneur, à Ostende.	Complément du solde des travaux d'entretien et de réparation des phares et fanaux de la côte de la Flandre, pendant l'exercice 1850.	109 "

EXERCICES clos auxquels les créances se rapportent.	IMPUTATION A CHARGE DU BUDGET DE 1852.	<i>Observations.</i>
1851	Chap. VIII, art. 90.	Insuffisance du crédit alloué au budget de 1851, pour le service des plantations le long des voies navigables.
1850	Id. art. 91.	<p>La somme de 100,500 francs, comprise dans les allocations votées pour le port d'Ostende, en 1849 et 1850, augmentée de la somme de fr. 6,661-05, provenant de la vente du cautionnement de l'entrepreneur, est restée inférieure de 11,800 francs au montant des dépenses effectuées pour la construction de l'écluse désignée ci-contre.</p> <p>Une action judiciaire a été intentée à l'entrepreneur Devestel, de Lille, dans le but de récupérer le montant de l'avance dont il s'agit.</p>
1850	Id. art. 92.	L'insuffisance du crédit alloué au budget de 1850, pour le service des phares et fanaux, provient d'une dépense de 200 francs faite dans le but d'augmenter la portée du phare d'Ostende.

ANNEXE N° 3.

Personnel des

N° d'ordre.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DE LA CRÉANCE.	MONTANT de LA CRÉANCE.
Personnel.			
1	Guillery.	Frais de déplacements comme membre du jury d'examen pour l'école du génie civil, en 1845.	120 »
2	Valerius, professeur à l'université de Gand.	Frais de déplacements comme membre du jury d'examen pour l'école du génie civil, en 1849.	40 »
3	Mareska, professeur à l'université de Gand.	Id.	16 »
4	Timmermans, professeur à l'université de Gand.	Frais de déplacements comme membre du jury d'examen pour l'école du génie civil, en 1850.	108 »
5	Eugène Brasseur.	Frais de déplacements.	68 80
6	J-P. Raşcar, bourgmestre de la commune de Luttre.	Frais de déplacements auxquels ce fonctionnaire a été astreint pour aller toucher le montant d'une avance de 500 francs qui lui a été faite, en 1851, pour solder le salaire des ouvriers employés à la manœuvre de la machine à vapeur servant à l'alimentation du canal de Charleroy à Bruxelles, ainsi que pour effectuer, dans la caisse du trésor, le versement du reliquat de cette avance.	19 55

ponts et chaussées.

EXERCICES clos auxquels les créances se rapportent.	IMPUTATION A CHARGE DU BUDGET DE 1852.	<i>Observations.</i>
1845	Chap. VIII, art. 93.	Les états de frais de déplacements n'ayant, pas été transmis endéans le délai prescrit, le montant n'a pu en être imputé sur l'exercice auquel la dépense se rapporte.
1849	Id. art. 93.	Id. id.
1849	Id. art. 93.	Id. id.
1850	Id. art. 93.	Id. id.
1850	Id. art. 93.	Id. id.
1851	Id. art. 93.	Id. id.

ANNEE N° 4.

État des créances concernant le service des chemins

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DE LA CRÉANCE.	MONTANT de LA CRÉANCE.
1	Société Cockerill.	Fourniture d'une chaudière (solde)	2,387 48
2	Compagnie du chemin de fer du Nord.	Réparation de matériel	4,350 "
3	Compagnie du chemin de fer de la Flandre occidentale.	Fourniture d'eau à la station de Bruges	2,248 20
4	Milis.	Fourniture de paille.	12 80
5	Chemin de fer Rhéan.	Pour réparations au matériel servant au service in- ternational.	960 57
6	Allard et Dansaert.	Frais de justice	494 49
7	Deneuter	Loyer d'un local.	75 "
8	Divers.	Pertes et avaries, etc.	7,749 97
9	Pastor et C°.	Construction d'un pont tubulaire (solde).	118 96
10	Serbat.	Entretien du hangar de Braine-le-Comte.	110 24
11	Société de Haine-St-Pierre.	Pour solde du 10 ^e de garantie de la fourniture d'une locomotive.	3,325 23

de fer et se rapportant à des exercices clos.

EXERCICES clos auxquels les créances se rapportent.	IMPUTATION A CHARGE DU BUDGET DE 1852.	<i>Observations.</i>
1850	Chap. VIII, art. 98.	Les créances qui font l'objet du présent état, n'ont pu être liquidées à charge d'exercice clos (1850 et années antérieures), soit parce qu'elles n'ont été reconnues admissibles qu'après la péremption des exercices, soit par suite d'insuffisance des crédits.
1850	Id. art. 98.	
1847 à 1850	Id. art. 98.	
1850	Id. art. 98.	
1848	Id. art. 99. Litt. A.	
1850	Id. id.	
1850	Id. id.	
1850	Id. art. 101.	
1849 et 1850	Id. id.	
1850	Id. art. 102.	

ANNEXE N° 5.

État des créances concernant le service des

N° D'ORDRE.	DÉTAIL DES CRÉANCES.	MONTANT de LA CRÉANCE.
1	Remplacement du facteur Leroy, au bureau de Tournay.	42 21
		253 29
2	Id. id. Herman, à Courtray	58 52
3	Traitement du sieur Gustave Malherbe (décembre 1849) bureau de Liège	50 »
4	Réparation à la malle-poste de Menin à Gand	28 »
		187 50
5	Indemnité de la messagère du Fayt à la station de Manage	250 »
		250 »
6	Frais de saisie de lettres. — Bureau de Quiévrain	28 44
		3 58
7	Id. — Bureau de Beaumont.	6 22
		6 47
8	Id. — Bureau de Rœulx.	6 22
9	Solde du 10° de garantie à la Société de Sclessin. — Fourniture de six voitures.	1,025 57
10	Solde du 10° de garantie au sieur Deswert. — Fourniture de deux voitures	915 »

postes et se rapportant à des exercices clos.

EXERCICES à auxquels les créances se rapportent.	IMPUTATION A CHARGE DU BUDGET DE 1832.	Observations.	
1847			
1848	Chap. VIII, art. 105.		
1847		Les créances renseignées ci-contre n'ont été reconnues liquides qu'après la péremption des exercices sur lesquels elles étaient imputables. Deux d'entre elles, qui ont pour objet le solde de la fourniture de voitures - postes, et qui s'élèvent à fr. 1,940-57, n'ont pu être liquidées à défaut de crédits suffisants au budget de l'exercice 1830. Des réparations plus considérables que celles qui avaient servi de base aux prévisions ont dû être faites aux bureaux ambulants pendant l'année 1830 et ont amené cette légère insuffisance de crédit.	
1849			
1846			
1847			
1848			
1849			
1848	Id. art. 106.		
1849			
1848			
1849			
1848			
1850	Id. art. 107.		
1850			

ANNEXE N° 6.

Dépenses

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DE LA CRÉANCE.	MONTANT de LA CRÉANCE.
1	E. Dansaert, avoué à Bruxelles	Montant des dépens dus à raison des soins apportés dans une affaire en cause de l'Etat contre la Compagnie concessionnaire du chemin de fer de Louvain à la Sambre.	692 77
	Le même	Id., id., contre la Compagnie concessionnaire des chemins de fer d'Anvers à Gand par St-Nicolas.	89 97
			782 74
2	Baron Robert de St-Symphorien, à Baudour.		25 "
	L.-A. Faignart, propriétaire à Houdeng-Goegnics.	Frais de l'enquête ordonnée par arrêté ministériel du 27 avril 1849, pour l'examen du projet de construction d'un chemin de fer destiné à mettre les charbonnages de l' <i>Agrappe</i> , <i>Grisoul</i> et l' <i>Escouffiaux</i> , en communication avec le chemin de fer de St-Ghislain.	21 40
	Beumier, Bourgmestre à Jemmapes.		6 50
	Cavenaille, bourgmestre à St-Ghislain.	Exécution de l'art. 12 de la loi du 22 mai 1837 sur les mines, et de l'arrêté royal du 29 novembre 1836 sur les concessions de péages.	22 "
	Poutrain, employé au gouvernement provincial à Mons.		24 "
	Monjor, entrepreneur à Mons.		7 "
		105 90	
3	E. Dansaert, avoué à Bruxelles	Montant des dépens dus à raison des soins apportés dans une affaire en cause de l'Etat contre la Compagnie concessionnaire du chemin de fer de Namur à Liège.	57 91
4	Allard, avocat à Bruxelles . .	Honoraires pour divers devoirs, avis, conférences, pendant l'année 1851.	300 "
5	P.-J. Plasschaert, entrepreneur à Bruges.	Montant du prix des travaux exécutés, en 1851, pour l'entretien de la première section du canal de Zelzaete, y compris l'écluse de Heyst et son chenal.	18,580 "
6	Cousin-Duchâteau à Mons . .	Montant de la dépense résultant des travaux exécutés d'office, pour compte des riverains, afin de curer les parties de la dérivation de la Haine, pendant 1851.	1,171 06

imprévues.

EXERCICES clos auxquels les créances se rapportent.	IMPUTATION A CHARGE DU BUDGET DE 1852.	<i>Observations.</i>
1849	Chap. VIII, art. 109. Litt. A.	Le budget de 1849, auquel la créance ci-contre se rapporte, était périmé à l'époque à laquelle l'état des dépens est parvenu au Département des Travaux Publics.
1849	Id.	Id. id.
1849 et 1850	Id.	L'enquête a dû être recommencée par suite d'un vice de forme résultant de ce que l'arrêté fixant l'ouverture de l'enquête n'avait pas laissé un espace de temps suffisant pour l'observation de formalités d'affiches dans les délais utiles. Les frais de la première enquête n'ont pu, dès lors, tomber à la charge de l'auteur du projet; c'est au budget des Travaux Publics à supporter cette dépense. Les déclarations de frais de déplacements et d'impression d'affiches sont parvenues au Ministère après la clôture des exercices 1849 et 1850.
1851	Id.	L'insuffisance du crédit alloué au chap. VII, art. 75 du budget de 1851, est la cause de la non liquidation de cette créance.
1851	Id.	Id. id.
1851	Chap. VIII, art. 109. Litt. B.	Le budget de 1851 ne comporte aucune allocation destinée à pourvoir à l'entretien du canal de Zelzaete à la mer du Nord.
1851	Chap. VIII, art. 109. Litt. C.	Le Département des Travaux Publics a l'intention d'intenter une action judiciaire aux riverains de la Haine, à l'effet d'obtenir le remboursement des dépenses faites par l'Etat, et de les amener à effectuer le curage de cette rivière, qui leur incombe, aux termes de l'arrêté royal du 10 avril 1815.

ANNEXE N° 7.

Exercice 1852.

Service des travaux hydrauliques.

NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DE LA CRÉANCE.	OBJET DE LA CRÉANCE.	<i>Observations.</i>
P. - J. Plasschaert, entrepreneur, à Bruges.	Fr. c 6,000 »	Montant du prix des travaux exécutés, en 1852, pour l'entretien de la partie de la deuxième section du canal de Selzaete située dans la Flandre occidentale, et du chenal de Heyst.	Le budget de 1852 ne comporte aucune allocation destinée à pourvoir à l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord.
P. Storn, entrepreneur, à Maldegem.	2,400 »	Id. de la partie de ce canal située dans la Flandre orientale.	Id.
G. Wery, entrepreneur, à Jemmapes.	326 05	Montant des ouvrages de réparation des batardeaux construits pour l'agrandissement du débouché des ponts de Richebé et de Quaregnon. La destruction de ces batardeaux, établis par l'entrepreneur Wéry, a été occasionnée par les inondations survenues dans le courant du mois de juin 1852, et doit être considérée comme un cas de force majeure.	Les fonds du budget de 1852, affectés au service du canal de Mons à Condé, étant totalement engagés, n'ont pas permis de procéder à la liquidation de la créance mentionnée ci-contre.

TABLE DES MATIÈRES.

Exposé des motifs.	1
Projet de loi	8

ANNEXES.

N° 1. Crédits supplémentaires. — Exercice 1851 et antérieurs. — Service des routes, des bâtiments civils et des mines	11
N° 2. Crédits supplémentaires. — Exercice 1851 et antérieurs. — Services des travaux hydrauliques et des chemins de fer concédés	16
N° 3. Crédits supplémentaires. — Exercice 1851 et antérieurs. — Personnel des ponts et chaussées	22
N° 4. Crédits supplémentaires. — Exercice 1851 et antérieurs. — Chemins de fer . . .	24
N° 5. Id. Id. Postes	26
N° 6. Id. Id. Dépenses imprévues.	28
N° 7. Id. Exercice 1852. — Service des travaux hydrauliques.	30
